

TARIFS MARCHANDISES 2025



CONDITIONS DE TRANSPORT MARCHANDISES

CGV-39-C.2025 (sous réserve de modifications ultérieures)

MARCHANDISES

Aucune marchandise ne doit être livrée directement à bord des navires. La réception et l'enregistrement se font en Gare Maritime aux heures d'ouverture ou à toutes heures pour les clients possédant un badge. La taxation se fait au poids ou au volume suivant les barèmes de la Compagnie. Les marchandises doivent être emballées ou conditionnées pour les protéger contre les risques du transport maritime. L'emballage doit être solide pour résister aux manutentions portuaires, à la pression en cale, aux mouvements du navire en mer, au désarrimage, à la durée de la traversée. Les marchandises doivent être munies d'un étiquetage et d'un marquage adéquat. La Compagnie se réserve le droit de refuser de transporter toutes marchandises n'ayant pas les dimensions ou l'emballage adéquat permettant l'embarquement en toute sécurité à bord des navires. Les colis restant en souffrance plus de trois jours ouvrables après leur arrivée en Gare Maritime ne pourront être retirés qu'après versement d'une taxe de magasinage, selon le barème en vigueur (par 24 heures et par colis ou par m³ pour les colis supérieurs à 1 m³).

REGLEMENT

Le règlement doit se faire à la dépose de la marchandise ou à réception. La facturation en fin de mois est possible pour les clients professionnels après ouverture d'un compte. La facture est alors payable à 30 jours date de facturation. Tout retard de paiement entraîne, pour les professionnels, l'application d'intérêts de retard au taux égal à celui pratiqué par la Banque centrale européenne majoré de 10 points, courant à compter de la date d'exigibilité de la facture. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est également due pour chaque facture réglée avec retard. Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes encore dues à quelque titre que ce soit. La Compagnie se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses prestations.

PERTES ET AVARIES

La responsabilité de la Compagnie est régie par le Code des transports. Les plafonds d'indemnisation sont ceux prévus par l'article 4 de la Convention de Bruxelles du 25 août 1924. La Compagnie n'est pas responsable des pertes ou avaries que pourrait subir la marchandise déposée ou enlevée en dehors des heures d'ouverture de ses entrepôts.

Les pertes ou avaries doivent être signalées au moment de la livraison ou de la réception en gare. Une expertise pourra être effectuée.

Le Responsable d'Exploitation du lieu de destination procède aux constatations des dommages ou pertes, contradictoirement avec le destinataire ou son représentant pour la confirmation et l'enregistrement des réserves sur la feuille d'expédition qui permettra l'établissement d'un rapport d'avarie ou de perte détaillé pour la détermination du préjudice.

MARCHANDISES SOUS TEMPERATURE DIRIGEE

Les marchandises dont la température n'est pas conforme seront refusées par la Compagnie. Les palettes devront faire moins de 1,50 m de hauteur de façon à pouvoir entrer dans les conteneurs prévus à cet effet.

MARCHANDISES DANGEREUSES

Elles ne seront acceptées que dans les limites fixées par la législation et donneront lieu à des frais de prise en charge selon le barème en vigueur (exception faite de la paille et du foin soumis aux frais de prise en charge ordinaire). L'expéditeur remettra une déclaration d'expédition de marchandises dangereuses en quantité limitée et conforme à la convention SOLAS, à l'annexe III de la convention MARPOL et au code IMDG. Conformément à l'article 44 du décret du 31 décembre 1966, « Les marchandises de matière inflammable, explosive ou dangereuse à l'embarquement desquelles le transporteur ou son représentant n'eût pas consenti s'il avait connu leur nature, pourront à tout moment et en tous lieux être débarquées, détruites ou rendues inoffensives par le transporteur et ce sans indemnité. Le chargeur sera en outre responsable de tous les dommages et dépenses pouvant résulter de leur embarquement ».

CONDITIONNEMENT

Les colis seront considérés comme une seule unité lorsque le chargeur les présentera sur palette ou en conteneur pouvant être chargés sans modification. Dans le cas contraire, chaque colis sera considéré individuellement et facturé à l'unité.

ASSURANCE EXPÉDITION DE MARCHANDISES

Afin d'assurer la valeur de vos expéditions, l'expéditeur peut souscrire une assurance "Ad Valorem" près du transporteur avant l'expédition.

Le montant de la prime de cette assurance est calculé sur la base de la valeur assurée :

• 0,76714 % pour les marchandises diverses

Pour information, la Convention de Bruxelles du 21 Décembre 1979 (amendement France 18/02/87) précise que le montant maximum de la responsabilité du transporteur est fixé à 666,67 DTS par colis ou par unité ou à 2 DTS par Kg de poids brut des marchandises perdues ou endommagées, la limite la plus élevée des deux étant celle retenue.

À titre indicatif, le cours officiel du DTS (Droit de Tirage Spécial) est de 1,22€ au 28/10/2024. Le DTS est l'unité de compte du FMI dont le cours officiel est actualisé chaque jour.

TARIFS Marchandises

BARÈME AO

AU POIDS

- 1 - Produits vivriers de longue conservation
 - Épicerie, conserves, biscuits, biscottes, huile alimentaire,
 - Boissons : alcools, vins, bières, jus de fruits, eau,
 - Légumes frais, céréales en sacs,
 - Crèmerie, lait, fromages, yaourts,
- 2 - Droguerie
 - Droguerie, produits d'entretien...
- 3 - Emballages
 - Boîtes et bouteilles vides - fonds de boîtes de conserves.
- 4 - Presse, journaux et invendus.
- 5 - Denrées périssables transportées en conteneurs isothermes appartenant à l'Expéditeur.
- 6 - Foin, poules vivantes.

N.B. : les caisses à «marée» bénéficient de la gratuité dans le sens CONTINENT/YEU.

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	2,94	0,59	3,53
51 à 100	5,89	1,18	7,07
101 à 150	8,83	1,77	10,60
151 à 200	11,78	2,35	14,13
201 à 250	14,72	2,94	17,66
251 à 300	17,67	3,53	21,20
301 à 400	23,55	4,71	28,26
401 à 500	29,44	5,89	35,33
500 à 600	35,33	7,06	42,39
601 à 700	41,22	8,24	49,46
701 à 800	47,10	9,42	56,52
801 à 900	52,99	10,60	63,59
901 à 1000	58,88	11,77	70,65

TARIFS

Marchandises

BARÈME A1

AU POIDS

Produits de la marée sortant de la criée de L'ÎLE D'YEU
(tarif applicable sur le poids brut)

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	2,07	0,41	2,48
51 à 100	4,13	0,82	4,95
101 à 150	6,19	1,24	7,43
151 à 200	8,25	1,65	9,90
201 à 250	10,32	2,06	12,38
251 à 300	12,38	2,47	14,85
301 à 400	16,50	3,30	19,80
401 à 500	20,63	4,12	24,75
500 à 600	24,75	4,95	29,70
601 à 700	28,88	5,77	34,65
701 à 800	33,00	6,60	39,60
801 à 900	37,13	7,42	44,55
901 à 1000	41,25	8,25	49,50

BARÈME B

AU POIDS

Denrées périssables transportées en conteneurs
isothermes n'appartenant pas à l'expéditeur

- Viande, charcuterie...
- Poissons, crustacés, mollusques...
- Produits laitiers...
- Œufs...
- Glaces...
- Plats cuisinés...
- Produits surgelés...

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	4,19	0,84	5,03
51 à 100	8,38	1,68	10,06
101 à 150	12,58	2,51	15,09
151 à 200	16,77	3,35	20,12
201 à 250	20,96	4,19	25,15
251 à 300	25,15	5,03	30,18
301 à 400	33,53	6,71	40,24
401 à 500	41,92	8,38	50,30
500 à 600	50,30	10,06	60,36
601 à 700	58,68	11,74	70,42
701 à 800	67,07	13,41	80,48
801 à 900	75,45	15,09	90,54
901 à 1000	83,79	16,76	100,55

BARÈME C

AU POIDS

Farine panifiable en sacs

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	1,61	0,32	1,93
51 à 100	3,23	0,64	3,87
101 à 150	4,83	0,97	5,80
151 à 200	6,44	1,29	7,73
201 à 250	8,05	1,61	9,66
251 à 300	9,67	1,93	11,60
301 à 400	12,88	2,58	15,46
401 à 500	16,11	3,22	19,33
500 à 600	19,33	3,86	23,19
601 à 700	22,55	4,51	27,06
701 à 800	25,77	5,15	30,92
801 à 900	28,99	5,80	34,79
901 à 1000	32,21	6,44	38,65

BARÈME D

AU POIDS

Au-dessus de 1000 kg, la tarification s'effectue par tranche de 100 kg égales au 1/10^e du prix de la tonne

- Petits colis,
- Sanitaires (lavabos, cuvettes W.C...),
- Quincaillerie légère
- Meubles non montés
- Ballots de tissus,
- Fleurs et plantes,
- Matériels de jardin (outillage, tondeuse à gazon sauf autoportée, motoculteurs...),
- Arbres,
- Charbon de bois sur palette,
- Bois de chauffage, Pellets
- Rouleaux de gazon
- Paille,
- Cercueils,
- Lambris, parquets

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 10	3,33	0,67	4,00
11 à 20	5,58	1,12	6,70
21 à 50	8,17	1,63	9,80
51 à 100	11,92	2,38	14,30
101 à 150	15,75	3,15	18,90
151 à 200	19,08	3,82	22,90
201 à 250	22,75	4,55	27,30
251 à 300	26,26	5,25	31,51
301 à 400	38,17	7,63	45,80
401 à 500	49,08	9,82	58,90
501 à 600	59,67	11,93	71,60
601 à 700	69,33	13,87	83,20
701 à 800	78,83	15,77	94,60
801 à 900	90,92	18,18	109,10
901 à 1000	99,25	19,85	119,10

TARIFS

Marchandises

BARÈME EO

AU POIDS

Marchandises lourdes

Quincaillerie lourde

- Chaînage,
- Tubes d'acier,
- Poteaux ciment, pierres tombales et caveaux,
- Fosses septiques béton,
- Ferraille,
- Treillis,
- Abri de jardin (démonté),
- Filet de pêche,
- Huile moteur,
- Godets
- Poids étalon

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	4,06	0,81	4,87
51 à 100	8,12	1,62	9,74
101 à 150	12,17	2,43	14,60
151 à 200	16,23	3,24	19,47
201 à 250	20,28	4,06	24,34
251 à 300	24,34	4,87	29,21
301 à 400	32,45	6,49	38,94
401 à 500	40,57	8,11	48,68
500 à 600	48,68	9,73	58,41
601 à 700	56,79	11,36	68,15
701 à 800	64,90	12,98	77,88
801 à 900	73,02	14,60	87,62
901 à 1000	81,13	16,22	97,35

BARÈME E1

AU POIDS

Matériaux de construction

- Poudre (ciment),
- Parpaings,
- Tuiles,
- Briques,
- Pierres,
- Carrelages,
- Plaque de plâtre
- Peinture,
- Palanquées de bois et charpente,
- Big bag de sable,
- Poutrelles de plancher

POIDS	HT	TVA 20%	TTC €
0 à 50	3,62	0,73	4,35
51 à 100	7,24	1,45	8,69
101 à 150	10,87	2,17	13,04
151 à 200	14,48	2,90	17,38
201 à 250	18,11	3,62	21,73
251 à 300	21,73	4,34	26,07
301 à 400	28,97	5,79	34,76
401 à 500	36,21	7,24	43,45
500 à 600	43,45	8,69	52,14
601 à 700	50,69	10,14	60,83
701 à 800	57,93	11,59	69,52
801 à 900	65,18	13,03	78,21
901 à 1000	72,42	14,48	86,90

BARÈME FO

AU VOLUME

- Plaque de polyester,
- Rouleaux de laine de verre,
- Literie,
- Cuves vides,
- Meubles montés,
- Tourets vides,
- Ballots de mousse plastique,
- Sacs de tourbe,
- Bruyère pour clôture,
- Sacs de billes plastiques,
- Bouteilles vides plastiques,
- Vélos sur palette ou en carton,
- Bateaux (pas sur remorque),
- Spa

VOLUME	HT	TVA 20%	TTC €
m ³	25,17	5,03	30,20
0,5 m ³	12,60	2,52	15,12
0,25 m ³	6,29	1,26	7,55

La tarification s'effectue par tranche de 0,25 m³

BARÈME F1

- Cabane de chantier, bungalow

VOLUME	HT	TVA 20%	TTC €
m ³	12,08	2,42	14,50

BARÈME G

COLIS NON CONVENTIONNEL, NON PALETTISABLE, NE ROULANT PAS

Transformateur EDF, moteurs à nu, machines, etc. ne sont acceptés que s'ils reposent sur un châssis en bois. Les parties saillantes seront protégées des chocs.

- Longueur hors tout : 9 mètres,
- Largeur : 2,50 mètres
- Hauteur : 3,50 mètres
- Poids inférieur à 13 Tonnes

Le barème s'applique au m³ pour les colis légers pesant moins de 1 T/ m³.

POIDS OU VOLUME	HT	TVA 20%	TTC €
1 T	181,36	36,28	217,64
1 m ³	181,36	36,28	217,64

La tarification s'effectue par tranche de 0,5 T. ou 0,5 m³

BARÈME H

Animaux vivants à l'unité

ANIMAUX VIVANTS	HT	TVA 20%	TTC €
Animaux type équidé (Cheval/âne/vache/bœuf/ génisse/poney/double poney)	43,46	8,69	52,15
Porc gras et veau	13,63	2,32	13,95
Mouton*, chèvre et porcelet	4,63	0,92	5,55

* il sera également accordé un tarif dégressif pour les moutons présentés à l'embarquement par lot de huit unités :

CODE	HT	TVA 20%	TTC €
H 5	3,54	0,71	4,25

TARIFS Marchandises

BARÈME I

L'UNITÉ	HT	TVA 20%	TTC €
Casier vide	0,29	0,06	0,35
Palette	1,42	0,28	1,70
Emballages vides sur palette	4,13	0,82	4,95

Destinés à l'unité à la vente ou à la location/ L'UNITÉ	HT	TVA 20%	TTC €
Cycle non accompagné	12,13	2,42	14,55
Vélocycle - scooter < 80 cm ³ ou électrique	22,25	4,45	26,70
Moto - scooter de 80 à 249 cm ³	32,75	6,55	39,30
Moto > 250 cm ³	54,25	10,85	65,10





CONDITIONS DE TRANSPORT VÉHICULES

CGV-39-C.2025 (sous réserve de modifications ultérieures)

VÉHICULES

Le passage de tous véhicules est soumis à réservation préalable. Une photocopie de la carte grise sera demandée pour tous les véhicules immatriculés. La réservation des passages de camping-cars et caravanes est soumis à l'accord préalable de la Mairie de l'ILE D'YEU. Seuls les véhicules dont la carte grise est aux nom et prénom d'un insulaire (carte valide à l'appui) pourront bénéficier du tarif correspondant. Les remorques qui ne sont pas tractées par un véhicule devront être dotées d'une roue jockey en bon état. Les véhicules seront exempts de galeries et/ou de porte vélos. Tous les véhicules, dont l'embarquement est prévu, doivent être présentés au plus tard 1/2 heure avant l'heure de départ prévu. Celui-ci devra être enlevé par son destinataire dès l'arrivée du navire ; au-delà, la responsabilité de la Compagnie ne saurait être engagée et une redevance d'entreposage pourra être facturée au tarif en vigueur. Le transport des véhicules sur les NGV est uniquement réservé aux insulaires

MANŒUVRE DES VEHICULES

La manœuvre des véhicules s'effectue sous la seule responsabilité du chargeur. Le personnel de la Compagnie n'intervient que pour indiquer la zone de stationnement du véhicule à bord. Exceptionnellement, à la demande du chargeur ou en l'absence de chauffeur au déchargement, les manœuvres des véhicules légers ou sans permis, pourront être effectuées par le personnel de la Compagnie titulaire du permis B. Dans ce cas, le coût du passage sera augmenté d'une prestation forfaitaire par mouvement au tarif en vigueur. Les véhicules nécessitant des permis spéciaux ne pourront être manœuvrés que par le chargeur qui devra être présent au moment du départ et/ou de l'arrivée du navire.

Un parking d'attente destiné aux Islais pourra être utilisé gratuitement à Port Fromentine dans la limite des places disponibles. Les demandes d'accès sont à effectuer dans les Gares Maritimes. Les véhicules ne pourront stationner plus d'une nuit. La Compagnie ne saurait être tenue pour responsable des dégradations subies par le véhicule sur le parking d'attente.

UTILITAIRES - ENGINES ROULANTS ET COLIS LOURDS :

Les limites à ne pas dépasser sont les suivantes :

	CARGO (INSULA OYA III)	NAVIRES À GRANDE VITESSE
Longueur hors tout (m)	9	4,5
Largeur hors tout (m)	2,5	2,4
Hauteur hors tout (m)	3,3	2,1
PT - colis lourds	13 tonnes	/
PTC - véhicules roulants	19 tonnes	2,8 tonnes

Le prix du transport est fonction du poids total en charge inscrit sur la carte grise et sur le véhicule, quel que soit l'état de chargement du véhicule.

Le prix du transport est le même que le véhicule soit vide ou chargé.

Dans tous les cas, les renseignements fournis engagent la responsabilité du chargeur.

Tous les véhicules, dont l'embarquement est prévu, doivent être présentés au plus tard 1/2 heure avant l'heure de départ prévue.

À défaut, la Compagnie YEU CONTINENT se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Il est accordé un délai maximum de quinze jours entre la demande de réservation et le règlement avant l'annulation automatique de la réservation. Si la réservation est effectuée dans les quinze jours précédant le départ, l'annulation a lieu la veille du passage si le règlement n'a pas été enregistré.

TARIFS

Véhicules

RÉSERVATION Tél. 02.51.49.59.69

VÉHICULES DE TOURISME

Véhicules de Tourisme - Rosalies - Voiturettes Micro-Tracteurs - Tondeuses Autoportées - «Quad» (Hauteur totale inférieure à 2 mètres)

La longueur hors-tout est celle du véhicule avec attache de remorque éventuelle. Il doit être présenté à l'embarquement sans accessoires, tels que porte-bagages, porte-vélos, galerie,...

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Longueur HORS TOUT			
Moins de 3 m	118,00	23,60	141,60
De 3 m à 3,99 m	237,87	47,58	285,45
De 4 m à 4,50 m	281,71	56,34	338,05
Plus de 4,50 m	329,46	65,89	395,35
RÉSERVATION	2,13	0,42	2,55
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE	4,13	0,82	4,95

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Longueur HORS TOUT			
Moins de 3 m	25,50	5,10	30,60
De 3 m à 3,99 m	33,75	6,75	40,50
De 4 m à 4,50 m	40,87	8,18	49,05
Plus de 4,50 m	47,42	9,48	56,90
RÉSERVATION		GRATUIT	
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE		GRATUIT	

VÉHICULES UTILITAIRES

Véhicules utilitaires, matériel roulant (élévateurs à fourches, bulldozers)

Remorques d'un P.T.A.C. égal ou supérieur à 1.500 kilos

Le ticket de pesée est remplacé par l'attestation du chargeur engageant sa responsabilité.

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
P.T.A.C.			
Inférieur à 1,500 kg	105,75	21,15	126,90
De 1,500 à 2,999 kg	191,67	38,33	230,00
De 3,000 à 5,999 kg	253,87	50,78	304,65
De 6,000 à 10,000 kg	382,38	76,47	458,85
De 10,001 à 13,500 kg	526,33	105,27	631,60
De 13.501 à 16.999 kg	627,00	125,40	752,40
De 17.000 à 19.000 kg	700,71	140,14	840,85
FORFAIT RÉSERVATION	2,13	0,42	2,55
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE	4,13	0,82	4,95

VÉHICULES UTILITAIRES suite

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
P.T.A.C.			
Inférieur à 1,500 kg	33,75	6,75	40,50
De 1,500 à 2,999 kg	62,00	12,40	74,40
De 3,000 à 5,999 kg	82,12	16,43	98,55
De 6,000 à 10,000 kg	122,96	24,59	147,55
De 10,001 à 13,500 kg	172,38	34,47	206,85
De 13.501 à 16.999 kg	201,58	40,32	241,90
De 17.000 à 19.000 kg	224,25	44,85	269,10
FORFAIT RESERVATION		GRATUIT	
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE		GRATUIT	

REMRQUES

Remorques d'un poids total autorisé en charge inférieur à 1.500 kg

Les remorques d'un P.T.A.C. égal ou supérieur à 1.500 kilos sont classées parmi les utilitaires. Prix selon la longueur hors tout, avec bagages, marchandises, bateau ou à vide.

Les extrémités de la charge déterminent la longueur

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Longueur totale inférieure à 2,50 m	75,46	15,09	90,55
Longueur totale de 2,50 m à 3,49 m	102,50	20,50	123,00
Longueur totale de 3,50 m à 4,99 m	117,37	23,48	140,85
Longueur totale de 5 m à 6 m	166,92	33,38	200,30
FORFAIT RÉSERVATION	2,13	0,42	2,55
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE	4,13	0,82	4,95
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE LONGUEUR (+6 m) Par mètre ou fraction de mètre	57,54	11,51	69,05
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE HAUTEUR (+2,45 m) Par mètre ou fraction de mètre	33,83	6,77	40,60

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Longueur totale inférieure à 2,50 m	15,75	3,15	18,90
Longueur totale de 2,50 m à 3 m 49	23,46	4,69	28,15
Longueur totale de 3,50 m à 4 m 99	27,67	5,53	33,20
Longueur totale de 5 m à 6 m	39,17	7,83	47,00
FORFAIT RÉSERVATION		GRATUIT	
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE		GRATUIT	
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE LONGUEUR (+6 m) Par mètre ou fraction de mètre	57,54	11,51	69,05
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE HAUTEUR (+2,45 m) Par mètre ou fraction de mètre	33,83	6,77	40,60

TARIFS

Véhicules

CARAVANES

Caravanes - Camping-cars

Remarques :

L'entrée des caravanes et camping-cars sur l'ÎLE D'YEU est conditionnée à l'autorisation d'accès au Camping Municipal. Une demande de réservation doit être effectuée comme pour les autres véhicules.

Pour les CONTINENTAUX, il n'est délivré que des billets de passage ALLER/RETOUR.

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Moins de 3,50 m de longueur hors-tout	510,46	102,09	612,55
Longueur totale de 3,50 m à 6 m	636,33	127,27	763,60
FORFAIT RÉSERVATION	2,13	0,42	2,55
FRAIS MODIFICATION VÉHICULE	4,13	0,82	4,95
SUPPLÉMENT GRANDE LONGUEUR (+6 m) Par mètre ou fraction de mètre	57,54	11,51	69,05
SUPPLÉMENT GRANDE HAUTEUR (+2,45 m) Par mètre ou fraction de mètre	33,83	6,77	40,60
ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Moins de 3,50 m de longueur hors tout	60,87	12,18	73,05
Longueur totale de 3,50 m à 6 m	75,71	15,14	90,85
FORFAIT RÉSERVATION		GRATUIT	
DROIT DE VALIDATION VÉHICULE		GRATUIT	
SUPPLÉMENT GRANDE LONGUEUR (+6 m) Par mètre ou fraction de mètre	57,54	11,51	69,05
SUPPLÉMENT REMORQUE GRANDE HAUTEUR (+2,45 m) Par mètre ou fraction de mètre	33,83	6,77	40



TARIFS

Divers

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Flotteur de surf < 1,30 m	3,79	0,76	4,55
Flotteur de surf > 1,30 m, kitesurf*	12,29	2,46	14,75
Paddle gonflable	3,79	0,76	4,55
Planche à voile, canoë-kayak, paddle*	21,62	4,33	25,95
Baleinière*	159,92	31,98	191,90

ISLAIS ALLER ou RETOUR	HT	TVA 20%	TTC €
Flotteur de surf < 1,30 m	3,67	0,73	4,40
Paddle gonflable	3,67	0,73	4,40
Planche à voile, canoë-kayak, paddle*, flotteur de surf >1,30m, kitesurf*	6,42	1,28	7,70
Baleinière*	37,04	7,41	44,45

* Transport uniquement sur le cargo «Insula Oya III»



TARIFS

Cycles & divers

CONTINENTAUX ALLER ou RETOUR		HT	TVA 20%	TTC €
Cycles (bicyclettes, tandems, tricycle thérapeutique accompagnant le passager) ⁽¹⁾		13,32	1,33	14,65
Cycles enfants (vélos-draisienne 14 pouces) ⁽¹⁾		4,14	0,41	4,55
Cycle électrique ⁽¹⁾		20,73	2,07	22,80
Triporteur / vélo cargo / tandem ⁽¹⁾		25,50	2,55	28,05
Nouveaux véhicules individuels (trotinette, hoverboard, gyropode, monocycle, etc.) ⁽¹⁾		4,14	0,41	4,55
FORFAIT RÉSERVATION (A ou R Catamaran)		1,18	0,12	1,30
FRAIS DE MODIFICATION (A ou R Catamaran)		1,86	0,19	2,05
Remorques à vélo ⁽¹⁾ (Pas de forfait réservation)		19,86	1,99	21,85
Véломoteurs - scooters < 80 cm ³ ou électriques		23,37	4,68	28,05
Motos de 80 à 249 cm ³ Scooters		41,42	8,28	49,70
Motos de 250 cm ³ et plus Side-Cars		69,17	13,83	83,00
FORFAIT RÉSERVATION		2,13	0,42	2,55
FRAIS DE MODIFICATION		4,13	0,82	4,95
ISLAIS ALLER ou RETOUR		HT	TVA 20%	TTC €
Cycles (bicyclettes, tandems, tricycle thérapeutique accompagnant le passager) ⁽¹⁾		4,00	0,40	4,40
Cycle électrique ⁽¹⁾		5,59	0,56	6,15
Remorques à vélo ⁽¹⁾		4,14	0,41	4,55
Nouveaux véhicules individuels (trotinette, hoverboard, gyropode, monocycle, etc.) ⁽¹⁾		6,77	0,68	7,45
Triporteur / vélo cargo / tandem ⁽¹⁾		6,77	0,68	7,45
Véломoteurs - scooters < 80 cm ³ ou électriques		6,21	1,24	7,45
Motos de 80 à 249 cm ³ Scooters		7,37	1,48	8,85
Motos de 250 cm ³ et plus Side-Cars		10,33	2,07	12,40
FORFAIT RÉSERVATION		GRATUIT		
FRAIS DE MODIFICATION		GRATUIT		

⁽¹⁾ TVA : 10%

TARIFS

Frais divers

DIVERS	HT	TVA 10%	TTC €
FRAIS DE FACTURE - Passagers	3,13	0,63	3,76

DIVERS	HT	TVA 20%	TTC €
FRAIS DE PRISE EN CHARGE Marchandises ordinaires	2,46	0,49	2,95
FRAIS DE PRISE EN CHARGE Marchandises dangereuses (sauf paille et foin)	11,96	2,39	14,35

TAXE DE MAGASINAGE

Pour réprimer les abus constatés lors du séjour prolongé de marchandises en gare maritime, une taxe de magasinage a été instituée sur les bases suivantes : les colis restant en souffrance plus de 3 jours ouvrables après leur arrivée en gare maritime ne pourront être retirés qu'après versement d'une taxe de magasinage ainsi calculée :

Marchandise ordinaire PETIT COLIS

par colis et par 24 h.	2,04	0,41	2,45
Marchandise ordinaire COLIS + 1m ³			
par m ³ et par 24 h.	8,13	1,62	9,75
Marchandise sous froid PETIT COLIS			
par colis et par 24 h.	8,13	1,62	9,75
Marchandise sous froid COLIS + 1m ³			
par m ³ et par 24 h.	32,12	6,43	38,55

TAXE DE PALETTISATION

Pour permettre un meilleur arrimage à bord des navires et réduire les risques d'avaries aux marchandises, une taxe de palettisation a été instituée sur la base suivante :

FILMAGE ou CERCLAGE : (par palette)	3,13	0,62	3,75
MISE À DISPOSITION CHARIOT ÉLÉVATEUR AVEC CARISTE	45,17	9,03	54,20
MANŒUVRE VÉHICULES AUTOMOTEURS CONTINENTAUX			
En l'absence de chauffeur : embarquement ou débarquement effectué par le personnel RÉGIE	15,71	3,14	18,85
MANŒUVRE VÉHICULES AUTOMOTEURS ISLAIS			
En l'absence de chauffeur : embarquement ou débarquement effectué par le personnel RÉGIE	7,54	1,51	9,05

Service Marchandises

• GARE MARITIME DE PORT FROMENTINE

Tél. +33 (0)2 51 49 59 64

fret-port-fromentine@yeu-continent.fr

OUVERTURE BUREAU

du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

RÉCEPTION / ENLÈVEMENT

du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

le samedi : 8h00 - 12h00

sauf dimanches et jours fériés

En dehors de ces horaires, les services marchandises sont ouverts tous les jours pour assurer chaque départ ou arrivée du cargo.

• GARE MARITIME DE PORT JOINVILLE

Tél. +33 (0)2 51 58 38 62

fret-port-joinville@yeu-continent.fr

-HORS SAISON

tous les jours : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

sauf dimanches et jours fériés.

-JUILLET et AOÛT

tous les jours : 8h00 - 18h00 sauf

dimanches et jours fériés.

En dehors de ces horaires, les Services Marchandises sont ouverts tous les jours, ainsi qu'une heure avant les départs et une heure après l'arrivée du cargo

Service Voyageurs et Véhicules

Tél. +33 (0)2 51 49 59 69

Direction et Administration

SECRETARIAT

Tél. +33 (0)2 51 49 59 65 et +33 (0)2 51 49 59 73

secretariat@yeu-continent.fr